

un thème et un exercice d'expression écrite. L'exercice d'expression écrite comporte deux questions à propos d'un texte. Ce texte et les questions sont rédigés dans la langue étrangère choisie par le candidat au moment de son inscription et les réponses sont à rédiger dans cette même langue. La réponse à la première question devra comporter 80 mots plus ou moins 10 %. La réponse à la deuxième question devra comporter 180 mots plus ou moins 10 %. Le candidat indiquera le nombre de mots employés dans sa réponse. Le respect de cette consigne est intégré dans le barème de notation.

### **1.1.3 ÉPREUVES ORALES**

#### **Mathématiques – Physique**

Chacune des épreuves de mathématiques et de physique comportent au minimum deux questions. Elles portent sur l'ensemble des programmes des classes préparatoires en vigueur. Pour la première question, le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes. La durée totale de l'épreuve, temps de préparation inclus, est d'environ 1 h 15. L'utilisation de la calculatrice pourra être autorisée par l'examineur (voir 6).

#### **Français**

L'épreuve orale porte sur l'étude d'un texte contemporain de réflexion choisi par l'examineur.

Le candidat dispose d'une demi-heure de préparation et ensuite le face-à-face avec l'examineur dure une demi-heure. Il propose d'abord une analyse du texte (5 à 7 minutes), puis il présente sous une forme structurée et argumentée un exposé sur l'un des aspects ou des enjeux du texte qui lui paraît d'intérêt et susceptible de prolongement (12-15 minutes).

Le candidat exposera pendant 20 minutes.

Ensuite, un entretien de 10 minutes conduit par l'examineur permet de revenir sur la lecture du texte et sur les thèmes de réflexion qui ont été abordés.

Le candidat est jugé sur ses qualités de réflexion (compréhension du texte, pertinence des réflexions, ouverture d'esprit) et de communication (précision de l'expression, clarté de l'élocution, capacités d'écoute et de réaction).

Un dictionnaire est mis à la disposition du candidat.

#### **Langue vivante**

##### **1. Épreuve d'anglais obligatoire**

L'épreuve est passée dans la langue anglaise. Elle porte sur un texte contemporain (article de presse, document...) choisi par l'examineur. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation suivies de 20 minutes de restitution face à l'examineur.

Le candidat doit, dans un premier temps, dégager de façon structurée les idées principales puis, dans un deuxième temps, présenter un commentaire critique qui conduira, dans un troisième temps, à un dialogue avec l'examineur. La prise de parole en continu du candidat ne dépassera pas 15 min.